



15 janvier 2020

(20-0419)

Page: 1/25

Organe d'examen des politiques commerciales

Original: anglais

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DE

L'AUSTRALIE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par l'Australie est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur l'Australie.

Table des matières

1 INTRODUCTION	3
2 POLITIQUE ÉCONOMIQUE	4
2.1 Économie nationale.....	4
2.2 Résultats commerciaux et profil des investissements	4
2.3 Politique monétaire et budgétaire	6
2.4 Évolution de la politique économique	6
3 POLITIQUE COMMERCIALE ET D'INVESTISSEMENT	9
3.1 Réforme de l'OMC et négociations à l'OMC	11
3.2 Accords de l'OMC (conclus ou auxquels l'Australie a accédé)	13
3.3 Différends dans le cadre de l'OMC.....	14
3.4 ALE bilatéraux et régionaux conclus pendant la période considérée.....	14
3.5 ALE bilatéraux et régionaux en cours de négociation	16
3.6 ALE bilatéraux ou régionaux entrés en vigueur ou réexaminés pendant la période considérée	16
3.7 Autres instances de coopération économique internationale	18
3.8 Priorités thématiques en matière de politique commerciale	20
3.9 Promotion du commerce et de l'investissement	23
4 PERSPECTIVES POUR L'AVENIR	24
BIBLIOGRAPHIE.....	25

1 INTRODUCTION

1.1. L'ouverture et le soutien du système commercial mondial fondé sur des règles sont les principes fondamentaux de la politique commerciale australienne. Cette approche repose sur la conviction que l'accessibilité des marchés, la poursuite de la libéralisation des échanges et l'accroissement des flux d'investissement étranger sont les meilleurs moyens de garantir la prospérité pour l'Australie, notre région et le monde. Le gouvernement australien complète ce programme par des politiques et des réformes intérieures qui favorisent la compétitivité et la souplesse de l'économie australienne afin qu'à l'avenir le pays soit mieux à même de soutenir la concurrence dans les domaines de l'emploi et de l'investissement, ainsi que sur les marchés.

1.2. Pendant la période considérée, l'environnement économique mondial est devenu beaucoup moins stable et plus contesté. En particulier, les tensions commerciales et le changement technologique sans précédent ont transformé le paysage économique mondial. Étant donné que sa prospérité dépend de ses échanges avec le reste du monde, l'Australie a adopté une stratégie visant à continuer de chercher des débouchés et à garantir l'ouverture dans cet environnement dynamique, tout en protégeant les intérêts de la nation face à l'incertitude.

1.3. L'économie australienne est fortement intégrée dans l'économie mondiale, en particulier celle de la région indo-pacifique. Le commerce de l'Australie avec le reste du monde représente 46% du PIB du pays – une proportion record –, contre 40% en 2015, et un emploi sur cinq est aujourd'hui créé par le commerce. L'Australie reconnaît que l'investissement étranger contribue de manière importante à promouvoir la croissance, la création d'emplois et l'innovation; ainsi, le stock total d'investissements étrangers en Australie a atteint un niveau record de 3 500 milliards d'AUD en 2018 et les investissements australiens dans le monde se sont élevés à 2 500 milliards d'AUD.¹

1.4. En ces temps d'incertitude et de changement, l'Australie reste fermement attachée à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et à son cadre de règles. Le gouvernement s'inquiète de la pression que les tensions commerciales internationales et la montée du protectionnisme exercent sur l'OMC et sur le système commercial mondial fondé sur des règles. L'Australie soutient activement les efforts de réforme déployés à l'OMC pour faire en sorte que, dans le futur, cette dernière reste au cœur d'un système commercial mondial qui fonctionne bien. L'actualisation des règles de l'OMC et le maintien d'un système efficace de règlement des différends sont les priorités du pays.

1.5. En complément de ces efforts, le gouvernement continue de négocier des accords commerciaux bilatéraux, régionaux et plurilatéraux afin d'élargir les possibilités offertes aux exportateurs et aux investisseurs australiens. L'Australie effectue 70% de ses échanges avec des pays avec lesquels elle a négocié des ALE.² Elle dialogue aussi activement avec les organismes économiques régionaux et internationaux pour soutenir l'ouverture commerciale, l'intégration économique régionale et un développement économique inclusif.

1.6. L'Australie a aussi pour priorité de faire en sorte que les pays en développement bénéficient au mieux de l'application des règles commerciales internationales. Conformément aux Objectifs de développement durable de l'ONU, elle aide les pays en développement à tirer parti de l'intégration dans le système commercial multilatéral au moyen de l'Aide pour le commerce. Elle a toujours respecté l'engagement pris en 2014 de consacrer 20% de son budget de développement à l'Aide pour le commerce. Le gouvernement australien investit aussi dans la coopération économique au titre d'ALE avec les pays en développement partenaires afin que toutes les parties puissent bénéficier des avantages qui en découlent.

¹ Département des affaires étrangères et du commerce (DFAT), *Economic Indicators Factsheet*, octobre 2019: "<http://dfatintranet.titan.satin.io/reading-resources/statistics/trade-statistics/Pages/trade-investment-and-economic-factsheets.aspx>".

² Section des statistiques du DFAT, sur la base des données du Bureau australien des statistiques contenues dans la base de données STARS du DFAT, conformément aux catalogues n° 5368.0, n° 5368.0.55.004 et des données non publiées du Bureau australien des statistiques.

2 POLITIQUE ÉCONOMIQUE

2.1 Économie nationale

2.1. Les 28 années de croissance économique continue enregistrée en Australie sont le résultat d'une gestion prudente de la politique économique et d'efforts fructueux déployés pour promouvoir une économie compétitive sur le plan international et tournée vers l'extérieur.³ La solidité de ces fondamentaux a permis de contrer les effets des difficultés internationales et nationales récentes, y compris les tensions commerciales internationales, le fléchissement du marché du logement et les mauvaises conditions météorologiques qui ont affecté le secteur rural.

2.2. Pendant la période considérée, le classement mondial de l'Australie selon le produit intérieur brut (PIB) a très peu évolué. L'Australie était la 12^{ème} économie mondiale en 2015 et la 14^{ème} en 2019. Pendant la période considérée, le niveau de vie dans le pays est resté élevé, le PIB par habitant ayant atteint 77 200 AUD (53 800 USD) en 2019. La croissance a été relativement stable, celle-ci ayant affiché un taux annuel moyen de 2,6%, quoique en baisse vers la fin de la période.⁴

2.3. La forte demande régionale de produits minéraux australiens, en particulier en Chine et en Inde, est restée un moteur essentiel de l'économie australienne depuis 2015. Cette demande a continué de stimuler l'investissement dans le secteur des ressources. Malgré quelques ruptures d'approvisionnement temporaires survenues récemment en raison des conditions météorologiques, le volume global des exportations de ressources augmente considérablement avec la mise en service de grandes usines de gaz naturel liquéfié (GNL). Les prix des principales ressources devraient baisser par rapport à leur niveau actuellement élevé à mesure que l'offre et la demande s'équilibreront.

2.4. L'activité économique non liée aux ressources a fluctué au cours de la période considérée. Pendant la première moitié de la période, elle a bénéficié d'une reprise du cycle du marché du logement, ce qui a fait augmenter le revenu disponible et la consommation des ménages. Ce marché s'est refroidi en 2018-2019, ce qui a pesé sur les dépenses de consommation.

2.5. Parmi les autres facteurs qui ont contribué à la croissance économique globale pendant la période à l'examen figurent la forte reprise de l'investissement public, en particulier dans les grands projets d'infrastructure de transport, et la mise en œuvre du réseau national à large bande. Les réductions de l'impôt sur le revenu et la politique d'assouplissement monétaire mise en place en 2019 ont fait augmenter le revenu disponible et la demande des ménages.

2.6. Le marché du travail de l'Australie a affiché de très bons résultats pendant la période considérée. La forte croissance de l'emploi a attiré sur le marché du travail des personnes qui ne cherchaient pas d'emploi auparavant, en particulier des femmes et des travailleurs âgés, et le chômage a enregistré une tendance à la baisse jusqu'à afficher un taux à peine supérieur à 5%.⁵ Comme dans d'autres économies avancées, la croissance des salaires liée à l'amélioration de la situation du marché du travail a été plus modérée que lors des cycles précédents. Toutefois, les salaires ont augmenté plus rapidement que l'inflation, ce qui a permis de maintenir le pouvoir d'achat des ménages.⁶ Pour que la croissance des salaires réels s'améliore, une augmentation continue de la productivité sera nécessaire, ce qui constitue un défi permanent à la fois en Australie et au niveau international.

2.2 Résultats commerciaux et profil des investissements⁷

2.7. Pendant la période considérée, l'économie australienne a continué de s'internationaliser. Les exportations de l'Australie sont passées de 323 milliards d'AUD en 2015 à 437 milliards en 2018. Les trois principaux produits exportés par le pays au cours de la période à l'examen ont été le minerai de fer, le charbon et les services liés à l'éducation. Pendant la même période, les secteurs les plus performants ont été ceux des produits minéraux et des exportations de services, avec une croissance

³ Catalogue n° 5204.0 du Bureau australien des statistiques.

⁴ FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2019.

⁵ Catalogue n° 6202.0 du Bureau australien des statistiques (*Labour Force*), septembre 2019: <https://www.abs.gov.au/ausstats/abs@.nsf/lookup/6202.0Media%20Release1Sep%202019>.

⁶ Catalogues n° 6302.0 et n° 6345.0 du Bureau australien des statistiques.

⁷ Base de données STARS du DFAT (sur la base du catalogue n° 5368.0 du Bureau australien des statistiques, juillet 2019).

moyenne de 18,2% et 15,9% par an, respectivement. La distinction entre les exportations de services et les exportations de produits de base s'estompe en Australie comme dans le monde; de plus en plus, les services et les technologies sont intégrés dans tous les secteurs d'exportation du pays et sous-tendent les perspectives de croissance.

2.8. Les minéraux et les combustibles représentaient 47% des exportations australiennes, contre 42% en 2015. L'Australie est le premier exportateur mondial de charbon (66,8 milliards d'AUD en 2018) et de minerai de fer (63,3 milliards d'AUD en 2018) et devrait devenir le premier exportateur mondial de GNL à la fin de la période considérée (43,3 milliards d'AUD en 2018, ce qui représente une hausse de 38,3% par an au cours de la période 2015-2018).

2.9. Les services représentent une part importante des exportations du pays, cette part s'étant élevée à 27% en 2018 (93 milliards d'AUD), contre 29% en 2015 (73 milliards d'AUD). Si l'on tient compte des services intégrés dans les exportations de marchandises, la part des services dans les exportations est supérieure à 40%. La valeur du commerce des services de voyage liés à l'éducation a atteint 35,2 milliards d'AUD en 2018, l'Australie étant le troisième fournisseur mondial de services d'éducation aux étudiants internationaux. Le pays est aussi un fournisseur de services professionnels, de services financiers, de services relatifs à l'énergie et aux industries extractives, de services environnementaux et de technologies financières (FinTech) de classe mondiale.

2.10. L'Australie reste l'un des dix premiers exportateurs mondiaux de produits agricoles, les produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche ayant représenté 15,2% de ses exportations totales de marchandises en 2018, contre 20% en 2015.

2.11. Le secteur manufacturier se transforme, mais représente toujours une part importante des exportations (14,6% en 2018, contre 18% en 2015). Les liens avec les chaînes de valeur mondiales se développent, et les produits à forte valeur ajoutée et les services connexes sont de plus en plus intégrés dans l'ensemble de l'activité économique, y compris dans le secteur des exportations de ressources. Cette tendance à la transformation se traduit également par une croissance des secteurs exportateurs dans lesquels la recherche et la technologie stimulent la production, comme les produits pharmaceutiques et les médicaments, la construction navale, et le matériel aéronautique et de télécommunication (dont les exportations ont respectivement progressé de 41% et 11%, 17%, et 6% et 8% au cours de la période 2015-2018). Les produits manufacturés plus traditionnels comme le nickel et le zinc raffinés ont également connu une forte croissance (ces produits ayant affiché une croissance tendancielle de 89% et 20,4% par an, respectivement, au cours de la période 2015-2018).

2.12. La valeur des importations australiennes est restée stable pendant la période considérée puisqu'elle est passée de 352,7 milliards d'AUD en 2015 à 395,4 milliards en 2018. Les importations ont été dominées par les produits manufacturés (228 milliards d'AUD); les autres produits importés étaient des services (98 milliards d'AUD), des minéraux et des combustibles (42 milliards d'AUD), des produits agricoles (21 milliards d'AUD) et "d'autres produits" (12 milliards d'AUD, y compris l'or). L'Australie a principalement importé des services relatifs au tourisme à titre personnel (42,4 milliards d'AUD en 2018), des véhicules pour le transport de personnes (23,2 milliards d'AUD en 2018) et du pétrole raffiné (21,6 milliards d'AUD en 2018).

2.13. L'Australie reste un importateur net de capitaux bien qu'elle possède des stocks très importants d'investissement étranger sortant. Ses réserves de ressources considérables et variées, sa base de compétences et technologique très développée, sa proximité avec les marchés à forte croissance et son principe de primauté du droit solidement établi en font une destination attrayante pour l'investissement étranger. L'Australie héberge plus de 10 000 entreprises étrangères et le stock d'investissement étranger direct (IED) dans le pays s'élevait à 967,5 milliards de dollars au 31 décembre 2018 (Bureau australien des statistiques, chiffres publiés annuellement). Cela représentait une augmentation de 83,7 milliards de dollars (9,5%) depuis le 31 décembre 2017 et une croissance tendancielle de 7,5% par an depuis 2015. Les cinq principaux pays d'origine de l'IED réalisé en Australie sont restés les mêmes depuis 2015, à savoir les États-Unis (214 milliards d'AUD), le Japon (106 milliards d'AUD), le Royaume-Uni (99 milliards d'AUD), les Pays-Bas (49 milliards d'AUD) et la Chine (40 milliards d'AUD).⁸

⁸ Catalogue n° 5352.0 du Bureau australien des statistiques (*International Investment Position*, mai 2019).

2.14. Le stock d'investissements entrants de tous types a atteint 3 514 milliards d'AUD en 2018, ce qui représente une augmentation de 4,4% par an au cours des trois années écoulées depuis 2015. Les cinq principaux pays d'origine des investissements réalisés en Australie en 2018 étaient les États-Unis (939 milliards d'AUD), le Royaume-Uni (575 milliards d'AUD), la Belgique (317 milliards d'AUD), le Japon (229 milliards d'AUD) et le Taipei chinois (119 milliards d'AUD).⁹

2.15. L'Australie réalise aussi d'importants investissements étrangers dans d'autres pays. Le stock d'IED australien dans d'autres pays s'élevait à 696 milliards d'AUD au 31 décembre 2018 (Bureau australien des statistiques). Cela représentait une augmentation de 60 milliards d'AUD (9,4%) depuis le 31 décembre 2017 et une croissance tendancielle de 6,9% par an depuis 2015. Les cinq principaux pays bénéficiaires de l'IED réalisé par l'Australie sont les États-Unis (121 milliards d'AUD), le Royaume-Uni (119 milliards d'AUD), la Nouvelle-Zélande (56 milliards d'AUD), le Canada (33,8 milliards d'AUD) et les Bermudes (chiffre non publié). Le stock d'investissements sortants de tous types (y compris les investissements de portefeuille) a atteint 2 538 milliards d'AUD en 2018, ce qui représente une augmentation de 5% par an au cours des trois années écoulées depuis 2015.

2.3 Politique monétaire et budgétaire

2.16. Pendant la période considérée, la Banque de réserve d'Australie (RBA), une banque centrale indépendante, a pris un certain nombre de mesures pour assouplir les conditions de la politique monétaire. Le taux d'intérêt cible a été réduit de 150 points de base pour atteindre un niveau historiquement bas de 0,75% entre février 2015 et octobre 2019.¹⁰ Ce changement traduisait une volonté de réduire la capacité excédentaire de l'économie, de progresser plus rapidement dans l'abaissement du taux de chômage et de parvenir à la fourchette d'inflation cible (augmentation de 2 à 3% par an) au fil du temps.¹¹ Le conseil d'administration de la Banque de réserve d'Australie pense actuellement qu'une longue période de faibles taux d'intérêt sera nécessaire pour atteindre ces objectifs et compenser le ralentissement qui pourrait se produire dans certains domaines de l'économie.

2.17. L'approche globale adoptée par le gouvernement australien en matière de politique budgétaire accorde une priorité élevée à l'amélioration de la viabilité des finances publiques. À cette fin, des efforts sont actuellement déployés pour dégager un excédent budgétaire, conserver une croissance économique solide et un chômage faible et maintenir la dette publique à des niveaux prudents.

2.18. Depuis 2013/14, le gouvernement a mis en œuvre des mesures d'épargne dont les effets combinés devraient permettre d'économiser plus de 200 milliards de dollars d'ici à la fin de l'exercice 2022/23. Cela s'est traduit par un retour à une situation excédentaire; en effet, le solde de trésorerie sous-jacent s'est redressé depuis 2013/14 et devrait atteindre 55,5 milliards de dollars en 2019/20. Le budget pour 2019/20 prévoit un excédent de trésorerie sous-jacent de 7,1 milliards d'AUD en 2019/20 (0,4% du PIB) – le premier depuis plus d'une décennie –, lequel devrait atteindre 17,8 milliards d'AUD (0,8% du PIB) d'ici à 2021/22. Les projets de maintien des excédents actuels à moyen terme visent à éliminer la dette publique nette d'ici à 2029/30 afin que l'Australie soit mieux à même de relever les défis futurs. Cet assainissement des finances publiques place l'Australie en bonne position en termes de viabilité budgétaire, en particulier par rapport à la plupart des autres économies avancées.¹²

2.4 Évolution de la politique économique

2.19. Pendant la période considérée, le gouvernement australien a cherché à renforcer la compétitivité et les résultats globaux de l'économie australienne grâce à diverses réformes et modifications de la réglementation. Il s'agissait notamment de renforcer la législation sur la concurrence et la consommation, de réformer la fiscalité, d'accroître les investissements dans les infrastructures et de réformer le cadre de réglementation des PME afin de réduire le plus possible la charge réglementaire. Le gouvernement a également mis en place un plan de développement de

⁹ Catalogue n° 5352.0 du Bureau australien des statistiques.

¹⁰ Site Web de la Banque de réserve d'Australie (RBA), *Cash Rate*: <https://www.rba.gov.au/statistics/cash-rate>.

¹¹ Communiqué de presse de la RBA, *Statement by Philip Lowe, Governor: Monetary Policy Decision*, 1^{er} octobre 2019: <https://www.rba.gov.au/media-releases/2019/mr-19-27.html>.

¹² *Budget 2019-20*, *Budget Paper No. 1, Statement 1 et Statement 3*: "<https://budget.gov.au/2019-20/content/bp1/index.htm>".

l'économie numérique et un processus destiné à stimuler la compétitivité du secteur australien des services.

2.4.1 Réforme fiscale

2.20. L'Australie a engagé une série de réformes fiscales pendant la période à l'examen.

2.21. Le pays a modifié la fiscalité applicable aux sociétés multinationales conformément aux efforts internationaux visant à remédier à l'érosion de la base d'imposition et à l'objectif du gouvernement consistant à créer des conditions fiscales égales pour les entreprises nationales et étrangères en Australie. La taxe sur les bénéfices détournés (DPT) vise à faire en sorte que la taxe payée par les sociétés multinationales (ou les membres de groupes d'entités) dont le revenu annuel mondial dépasse 1 milliard d'AUD reflète correctement la nature économique de leurs activités en Australie et empêche le détournement de bénéfices à l'étranger au moyen d'arrangements impliquant des parties liées. La DPT est entrée en vigueur en juillet 2017.¹³

2.22. Depuis juillet 2017, l'Australie applique aussi la taxe sur les biens et les services (GST) aux fournisseurs étrangers et utilise un modèle de recouvrement qui s'applique de la même manière aux fournisseurs nationaux et aux fournisseurs étrangers. Conformément à ce modèle, le fournisseur prélève la taxe au moment de la vente et en reverse le montant à l'Administration fiscale australienne. Afin de réduire la charge qui pèse sur les MPME, seuls les fournisseurs dont les ventes imposables effectuées auprès de consommateurs en Australie s'élèvent à au moins 75 000 AUD sur une période de 12 mois doivent s'enregistrer, prélever la GST et en reverser le montant.¹⁴

2.23. Des réductions de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des impôts visant les petites entreprises et des taxes à la consommation ont également été opérées pendant la période considérée afin de créer davantage d'incitations pour stimuler l'activité économique dans tous les secteurs.¹⁵

2.4.2 Réforme de la concurrence

2.24. À la suite d'un examen Harper de la politique de la concurrence, le gouvernement australien a adopté un ensemble de lois visant à simplifier et à renforcer le droit de la concurrence en Australie. Ces réformes visaient à mieux cibler les pratiques anticoncurrentielles tout en favorisant les pratiques favorables à la concurrence. Les questions traitées dans le cadre de la Loi de 2010 sur la concurrence et la consommation concernent: les cartels, les signaux-prix et les pratiques concertées, les clauses d'exclusion, le third line forcing (clause obligeant le cocontractant à traiter avec un tiers désigné), l'imposition de prix de revente, les autorisations de fusion et les autorisations d'opérations autres que la fusion, les notifications et les exemptions de catégories, le régime d'accès et les dispositions relatives aux éléments de preuve.

2.4.3 Renforcement de l'investissement dans les infrastructures

2.25. Pendant les quatre exercices financiers de la période considérée, le gouvernement australien a investi en moyenne 8,2 milliards d'AUD dans les infrastructures, en particulier dans les infrastructures de transport. L'investissement total du Commonwealth dans les infrastructures s'est élevé à 6 milliards d'AUD en 2015/16 et à 8,5 milliards d'AUD en 2018/19. En outre, des investissements importants ont été réalisés en faveur de l'actuel réseau national à large bande, dans lequel le gouvernement a investi 29,5 milliards d'AUD depuis 2009, sa dernière contribution s'étant élevée à 2 milliards d'AUD en 2017/18.

2.26. Le gouvernement australien s'est engagé à investir 100 milliards de dollars dans les infrastructures à partir de 2019/20 – 10 milliards d'AUD par an en moyenne jusqu'en 2028/29 – afin d'accroître l'efficacité de l'économie en réduisant les embouteillages et en améliorant les liaisons de fret.¹⁶

¹³ Budget 2019-20, Budget Paper No. 1, Statement 1.

¹⁴ Site Web de l'Administration fiscale australienne, *GST cross-border transactions*: "<https://www.ato.gov.au/Business/International-tax-for-business/In-detail/Doing-business-in-Australia/GST-cross-border-transactions-between-businesses>".

¹⁵ Budget 2019-20, Budget Paper No. 1, Statement 1.

¹⁶ Budget 2019-20, Budget Paper No. 1, Statement 1.

2.4.4 Petites et moyennes entreprises (PME)¹⁷

2.27. En Australie, les petites entreprises¹⁸ représentent près de 98% de l'ensemble des entreprises et emploient 44% de la population active totale. Les moyennes entreprises emploient une part supplémentaire de 24%. Les PME sont aussi des producteurs importants puisqu'elles contribuent pour 56% au PIB du pays. Bien qu'elles contribuent globalement peu à la valeur des exportations de marchandises (4,5%), les PME représentent 87,5% des exportateurs australiens de marchandises, les secteurs les plus représentés étant le commerce de gros et les produits manufacturés.¹⁹

2.28. Reconnaisant l'importance des PME pour l'économie australienne, en particulier pour l'emploi, le gouvernement est déterminé à réformer le cadre de réglementation des PME afin de réduire le plus possible la charge réglementaire. Toute proposition visant à établir ou à supprimer une mesure de réglementation devrait tenir compte des effets significatifs potentiels de cet acte sur les petites entreprises. Pour aider les PME, le gouvernement australien a également introduit une nouvelle législation qui vise à rendre les accords de franchisage plus équitables et à protéger les petites entreprises contre les contrats abusifs.²⁰ En outre, en 2016, le gouvernement a créé le statut de Médiateur australien des petites entreprises et des entreprises familiales afin de promouvoir ces types d'entreprise.

2.4.5 Compétitivité des exportations de services

2.29. Comme suite à une étude complète de l'OCDE sur la compétitivité internationale du secteur australien des services, réalisée en 2018 et intitulée *Australian Services Trade in the Global Economy*, le gouvernement australien collabore avec les milieux d'affaires pour élaborer un programme d'action visant à stimuler les exportations de services de l'Australie. L'objectif est d'identifier les obstacles aux entreprises exportatrices de services basées en Australie et de trouver des moyens concrets de les surmonter. Les consultations préliminaires menées avec l'industrie s'articulent autour de trois grands axes :

- réduire la complexité de la réglementation intérieure;
- surmonter les obstacles présents sur les marchés internationaux; et
- aider les entreprises de services à s'internationaliser.

2.30. En outre, en octobre 2016, le gouvernement australien a établi une unité de reconnaissance mutuelle des services professionnels pour travailler avec les organismes professionnels et les organismes de réglementation en Australie et dans d'autres pays en vue de négocier des accords de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et des licences. L'objectif de ces travaux est de créer de nouvelles possibilités pour les exportateurs australiens de services professionnels, de valoriser les qualifications australiennes pour les étudiants internationaux, d'accroître la visibilité des professionnels australiens sur la scène internationale et de faciliter le mouvement bilatéral des professionnels. Au total, 17 ARM dans quatre secteurs d'activité (comptabilité, architecture, ingénierie et économie de la construction) ont été signés depuis 2016 avec des homologues de dix Membres de l'OMC (Afrique du Sud; Canada; États-Unis; Hong Kong, Chine; Malaisie; Pakistan; Philippines; Royaume-Uni; Singapour; et Sri Lanka).

¹⁷ *Small Business Counts, Small Business in the Australian Economy*, juillet 2019, pages 39 à 41. Publié par le Médiateur australien des petites entreprises et des entreprises familiales.

¹⁸ À des fins statistiques, une petite entreprise s'entend d'une entreprise dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 2 millions d'AUD ou d'une entreprise de moins de 20 salariés, contre 20 à 199 salariés pour une moyenne entreprise. Des renseignements complémentaires sont disponibles dans le document "[Financial Services and Small and Medium-Sized Enterprises \(SMEs\) – Background Paper 12](#)" de la Commission royale d'enquête sur les actes répréhensibles dans les secteurs des services bancaires, des services de fonds de pension et des services financiers.

¹⁹ 5368.0.55.006 – *Characteristics of Australian Exporters, 2017-18*. Publié par le Bureau australien des statistiques, août 2019.

²⁰ Site Web du Département du Trésor, *Small Business Policy*: <https://treasury.gov.au/small-business>.

2.4.6 Évolution de l'économie numérique

2.31. Le commerce électronique est un moyen de plus en plus important pour l'Australie d'échanger avec le reste du monde. L'enquête de 2016 sur l'activité commerciale internationale de l'Australie²¹ a révélé que 47% des entreprises interrogées utilisaient le commerce électronique d'une manière ou d'une autre. Parmi ces entreprises, 60% utilisaient ce type de commerce pour vendre des marchandises, 26% pour vendre des services et 14% pour vendre des marchandises et des services. L'économie numérique de l'Australie devrait représenter pas moins de 139 milliards d'AUD, soit 7,3% de l'économie totale, d'ici à 2020.²² La productivité de l'économie australienne a augmenté grâce à l'adoption de technologies dans les branches de production existantes; toutefois, ces progrès ont été inégaux selon les secteurs de l'économie, les grandes entreprises intégrées sur le plan international ayant enregistré les meilleurs résultats tandis que les entreprises tournées vers le marché intérieur accusent un retard notable.

2.32. Conscient de l'importance de l'économie numérique pour l'avenir économique de l'Australie, le gouvernement australien a pris un certain nombre de mesures pendant la période à l'examen pour développer encore cette économie.

2.33. En août 2017, le Ministre australien du commerce, du tourisme et de l'investissement a demandé au Comité mixte permanent de la croissance du commerce et de l'investissement d'enquêter sur le système commercial et l'économie numérique et de faire rapport à ce sujet. En septembre 2018, le Comité a publié son rapport avec une série de recommandations mettant l'accent sur l'importance croissante des technologies numériques pour le commerce au XXI^e siècle.²³ Le gouvernement australien a répondu aux recommandations du Comité en novembre 2019.

2.34. En 2018, à la suite d'un vaste processus de consultation, le gouvernement a publié une stratégie nationale pour l'avenir technologique de l'Australie axée sur le développement des compétences, des infrastructures et des technologies en faveur de l'économie numérique.²⁴ Cette stratégie explique comment l'Australie peut exploiter au mieux les possibilités offertes par le changement technologique en mettant l'accent sur quatre domaines clés: développer les compétences numériques de l'Australie; améliorer la fourniture de services numériques par les pouvoirs publics; renforcer les infrastructures et fournir un accès sécurisé à des données de qualité; et garantir la cybersécurité et réexaminer les systèmes de réglementation.

2.35. En 2018, le gouvernement australien a également publié une stratégie de transformation numérique (DTS) pour ses propres opérations.²⁵ La DTS vise à maintenir la place de l'Australie à l'avant-garde de la fourniture de services publics. L'Australie a été classée (en 2015) deuxième nation au monde par l'ONU pour ce qui est de l'efficacité des services publics numériques.

2.36. Le gouvernement cherche également à libéraliser le commerce numérique international dans le cadre des négociations commerciales multilatérales et d'autres négociations commerciales. Sa Stratégie cybernétique internationale définit l'approche adoptée à l'échelle du gouvernement pour soutenir la compétitivité internationale de l'Australie. Voir la section 3.1.4 pour plus de détails.

3 POLITIQUE COMMERCIALE ET D'INVESTISSEMENT

3.1. Pour soutenir la prospérité de l'Australie, le gouvernement a mis en œuvre un programme ambitieux en matière de commerce international pendant la période à l'examen. Les principaux

²¹ Site Web d'Austrade, *Australia's International Business Survey 2016*: "<https://www.austrade.gov.au/News/Economic-analysis/Key-publications/australias-international-business-survey-2016>".

²² Deloitte Access Economics, *The Connected Continent II*, 2015: "<https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/au/Documents/Economics/deloitte-au-economics-connected-continent-ii-2015-300315.pdf>".

²³ Parlement australien, Comité mixte permanent de la croissance du commerce et de l'investissement, rapport sur le commerce et l'économie numérique: "https://www.aph.gov.au/Parliamentary_Business/Committees/Joint/Joint_Standing_Committee_on_Trade_and_Investment_Growth/Tradeanddigitaleconomy/Report".

²⁴ Site Web du Département de l'industrie, de l'innovation et de la science, *Australia's Tech Future*, 2018: "<https://www.industry.gov.au/data-and-publications/australias-tech-future>".

²⁵ Site Web de l'Agence pour la transformation numérique, *Digital Transformation Strategy*: "<https://www.dta.gov.au/digital-transformation-strategy>".

objectifs étaient et restent les suivants: résister au protectionnisme, renforcer le soutien en faveur d'un système commercial ouvert et fondé sur des règles, améliorer l'accès aux marchés et les possibilités commerciales pour les entreprises australiennes et renforcer la compétitivité de l'Australie.

3.2. L'Australie a mis en œuvre ce programme en soutenant fermement le système commercial multilatéral, au cœur duquel se trouve l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à une période de fortes tensions. Le gouvernement australien a participé activement aux efforts visant à réformer l'OMC en vue de la moderniser, y compris à la réforme du règlement des différends. L'Australie a également joué un rôle de chef de file dans diverses négociations menées à l'OMC pour aider à actualiser le corpus de règles de l'Organisation et faire en sorte que ces règles tiennent compte du changement économique et technologique.

3.3. Parallèlement aux efforts multilatéraux, le gouvernement australien a aussi contribué à l'élaboration de règles commerciales internationales et amélioré les débouchés pour les entreprises australiennes en négociant des accords de libre-échange (ALE) bilatéraux, régionaux et plurilatéraux. Les ALE de l'Australie, des accords de grande qualité, peuvent servir de base à une libéralisation multilatérale plus vaste.

3.4. Pendant la période considérée, les ALE de l'Australie ont considérablement élargi l'accès aux marchés et ont établi des règles dans des domaines du commerce en évolution tels que le commerce électronique, la propriété intellectuelle, le commerce et l'environnement, les entreprises publiques et la libéralisation de l'investissement. L'Australie a aujourd'hui des ALE en vigueur avec des pays qui représentent 70,1% de son commerce bilatéral, un pourcentage en forte hausse par rapport à celui enregistré en 2013 (26,8%).²⁶ Si toutes les négociations commerciales en cours étaient achevées, la part de l'Australie dans le commerce bilatéral de marchandises et de services avec les pays visés par des ALE atteindrait 86,6% (sur la base des données commerciales pour 2018). Le gouvernement s'est engagé à ce que 90% environ du commerce de l'Australie soit couvert par des ALE d'ici à 2022.

3.5. L'Australie a continué d'abaisser ses droits de douane pour s'ouvrir davantage au monde. La moyenne des droits NPF appliqués (NPF) est de 2,5%. Plus de 99% des lignes tarifaires de l'Australie sont assujetties à un taux NPF de 5% ou moins, 47% d'entre elles étant en franchise de droits. La moyenne globale des taux de droits effectivement appliqués (y compris les taux préférentiels dans le cadre des ALE) était de 0,56% en 2018 (moyenne pondérée en fonction des échanges).²⁷ Cela explique le très faible taux de recouvrement des droits de douane enregistré par l'Australie.

3.6. Pendant la période considérée, le gouvernement australien a maintenu un cadre ouvert et non discriminatoire en matière d'investissement étranger, tout en veillant à ce que ce type d'investissement ne soit pas contraire à l'intérêt national. Les demandes d'investissement étranger (au-delà de certains montants ou seuils de participation au capital) sont examinées au cas par cas. La grande majorité des investissements proposés sont approuvés. Depuis 2015/16, l'Australie a approuvé 66 947 opérations d'investissement étranger pour une valeur totale de 608,7 milliards de dollars.²⁸

3.7. L'Australie s'emploie à promouvoir, au niveau international, l'application de régimes d'investissement ouverts et transparents. Depuis 2015, elle soutient fermement la libéralisation des flux de capitaux par la négociation de dispositions pertinentes dans les ALE et les accords bilatéraux d'investissement signés avec les pays de la région et d'ailleurs.

3.8. Son engagement soutenu dans le cadre d'organisations multilatérales de premier plan telles que l'APEC, l'OCDE et le G-20 pendant la période considérée a également contribué à la réalisation des objectifs de la politique commerciale et d'investissement de l'Australie (voir la section 3.7).

²⁶ Voir la note de bas de page 2 ci-dessus.

²⁷ Analyse du DFAT sur la base du catalogue n° 5368.0 du Bureau australien des statistiques.

²⁸ Commission d'examen de l'investissement étranger, *Annual Report 2017-18*, février 2019, page 25: <https://firb.gov.au/sites/firb.gov.au/files/2019/02/FIRB-2017-18-Annual-Report-final.pdf>.

3.1 Réforme de l'OMC et négociations à l'OMC

3.1.1 Réforme du règlement des différends

3.9. L'Australie demeure un fervent défenseur du système de règlement des différends de l'OMC comme moyen de garantir la sécurité et la prévisibilité du système commercial multilatéral fondé sur des règles. Elle reste très préoccupée par l'incapacité de l'Organe de règlement des différends de l'OMC d'engager un processus de sélection pour remplacer ses membres sortants, ce qui explique l'impasse dans laquelle il se trouve actuellement. Le pays soutient activement le processus informel du Conseil général sur les questions relatives à l'Organe d'appel, qui vise à sortir de l'impasse et qui est dirigé par M. l'Ambassadeur Walker (Nouvelle-Zélande). L'Australie s'est portée coauteur de trois propositions sur cette question (WT/GC/W/752/Rev.2, WT/GC/W/754/Rev.2 et WT/GC/W/768/Rev.1). Elle reste déterminée à soutenir les efforts déployés pour trouver une solution multilatérale à long terme afin de répondre aux préoccupations des Membres et de garantir le bon fonctionnement continu du système de règlement des différends de l'OMC.

3.1.2 Transparence et notifications

3.10. L'Australie est un fervent défenseur des efforts fournis pour améliorer le respect des obligations de notification dans le cadre de l'OMC et s'est portée coauteur d'une proposition à cet égard. Le suivi et la transparence des politiques commerciales des Membres jouent un rôle central pour faire en sorte que les Membres de l'OMC comprennent les mesures prises par leurs partenaires commerciaux, et chaque Membre est convenu de participer à ce processus dans le cadre de son accession à l'Organisation. Lorsqu'il fonctionne bien, le système de notification constitue une ressource globale et partagée pour tous les Membres, laquelle leur permet d'identifier efficacement les obstacles au commerce qui les affectent et sert de base à des négociations efficaces.

3.1.3 Négociations sur les subventions à la pêche

3.11. L'Australie soutient fermement l'élaboration de disciplines renforcées sur les subventions à la pêche dans le cadre de l'OMC. Elle a demandé des prohibitions claires et simples dans les principaux domaines que sont la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), les stocks surexploités, et la surpêche et la surcapacité. Elle s'est portée coauteur d'une proposition visant à plafonner (en termes monétaires) le soutien aux pêcheries et a élaboré un projet de texte sur l'interdiction des subventions à la pêche en eaux lointaines et des subventions aux navires ne battant pas le pavillon du Membre qui accorde la subvention, ainsi qu'un projet de texte sur les notifications et la transparence. Pour souligner l'importance qu'elle attache à la transparence et montrer son attachement au processus, l'Australie a notifié ses subventions spécifiques à la pêche avant la date limite du 30 juin, comme convenu par les Ministres à la onzième Conférence ministérielle de l'OMC.²⁹

3.1.4 Négociations sur le commerce électronique

3.12. En janvier 2019, l'Australie, le Japon et Singapour ont lancé des négociations sur les aspects du commerce électronique liés au commerce avec 75 autres Membres de l'OMC, représentant plus de 90% du commerce mondial. Ces négociations faisaient suite à une année de discussions exploratoires, présidées par l'Australie, menées au titre de la Déclaration ministérielle conjointe sur le commerce électronique signée à la onzième Conférence ministérielle de l'OMC. Depuis, quatre Membres supplémentaires ont intégré les négociations, ce qui porte à 80 le nombre de Membres de l'OMC signataires de la Déclaration.

3.13. Des propositions portant sur de nombreux aspects du commerce électronique liés au commerce ont été présentées; ces propositions couvrent des thèmes centraux tels que la facilitation du commerce numérique (par exemple les dispositions concernant les flux de données, la facilitation des échanges de marchandises, l'ouverture et la confiance), les télécommunications, l'accès aux marchés (pour les marchandises et les services) et des questions transversales, y compris la coopération, le renforcement des capacités et la transparence.

3.14. Les principaux intérêts de l'Australie résident dans la facilitation du commerce numérique et des transactions électroniques (par exemple la promotion du commerce sans papier, l'amélioration

²⁹ Notifications publiées sous la cote G/SCM/N/343/AUS.

de la transparence, l'autorisation des signatures électroniques, etc.), la protection des consommateurs (par exemple la protection des consommateurs en ligne, des données personnelles et de la vie privée, etc.) et l'interdiction des restrictions visant les flux de données, y compris les prescriptions en matière de localisation. Un autre objectif clé consiste à rendre permanent le moratoire de l'OMC relatif aux droits de douane sur les transmissions électroniques.

3.1.5 Négociations sur la réglementation intérieure dans le domaine des services

3.15. En 2017, l'Australie et d'autres Membres ont mené une initiative destinée à relancer les négociations sur le programme incorporé de l'OMC afin de donner effet à l'article VI:4 de l'AGCS (réglementation intérieure). Ces efforts ont abouti à la signature, à la onzième Conférence ministérielle, d'une déclaration ministérielle conjointe en vertu de laquelle les participants se sont engagés à étudier les moyens de promouvoir des règles qui facilitaient le commerce des services en garantissant que les prescriptions et procédures nationales en matière de qualifications et de licences et les normes techniques ne fassent pas obstacle au commerce des services.

3.16. Depuis la onzième Conférence ministérielle, l'Australie participe activement à ces négociations. En mai 2019, 59 Membres de l'OMC, représentant plus de 70% du commerce mondial, ont publié une déclaration dans laquelle ils conviennent de travailler en vue de finaliser les règles relatives à la réglementation intérieure dans le domaine des services avant la session suivante de la Conférence ministérielle de l'OMC (douzième Conférence ministérielle), prévue en juin 2020.

3.1.6 Initiative relative à la Déclaration conjointe sur la facilitation de l'investissement

3.17. L'Australie appuie les travaux visant à établir un cadre de l'OMC sur la facilitation de l'investissement, étant donné qu'il s'agit d'un nouveau domaine de l'investissement international. Elle continue de participer aux discussions structurées et souhaiterait un résultat qui contribue à créer un environnement plus transparent, plus efficace et plus prévisible afin de faciliter les investissements transfrontières pour tous les Membres de l'OMC.

3.1.7 Initiative relative à la Déclaration conjointe sur les micro, petites et moyennes entreprises (MPME)

3.18. L'Australie juge utile d'améliorer l'accès des petites entreprises au système commercial mondial. Elle a été l'un des 88 Membres de l'OMC à publier une déclaration conjointe à la onzième Conférence ministérielle pour promouvoir l'importance du renforcement de la participation des MPME au commerce international. Elle continue de participer au groupe de travail informel de l'OMC, qui s'emploie à éliminer les obstacles à la participation des MPME au commerce international. Pour l'avenir, l'Australie serait favorable à l'élaboration d'un programme de travail formel pour les MPME en vue de la douzième Conférence ministérielle, qui pourrait porter sur des initiatives concrètes liées au commerce susceptibles de bénéficier à ces entreprises et à leurs économies d'accueil.

3.1.8 Réforme du commerce des produits agricoles

3.19. Bien que l'agriculture reste le secteur du commerce international dans lequel il existe le plus de distorsions, le secteur agricole australien demeure l'un des secteurs les plus ouverts et les plus concurrentiels au niveau mondial. Le niveau d'aide à la production agricole de l'Australie reste l'un des plus bas parmi les pays membres de l'OCDE.³⁰

3.20. L'Australie a toujours joué un rôle très actif à l'OMC en ce qui concerne la réforme du commerce des produits agricoles et cet objectif garde une importance fondamentale. Le pays continue d'œuvrer en faveur de cette réforme au niveau mondial dans le cadre de son rôle à la présidence du Groupe de Cairns.

3.21. La Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Nairobi en 2015 (dixième Conférence ministérielle) a donné lieu à la réforme agricole la plus ambitieuse depuis l'institution de l'Organisation. Les Membres de l'OMC sont convenus d'éliminer les subventions à l'exportation de

³⁰ Politiques agricoles: suivi et évaluation 2018, partie II: "[http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=TAD/CA/APM/WP\(2018\)9/FINAL&docLanguage=Fr](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=TAD/CA/APM/WP(2018)9/FINAL&docLanguage=Fr)".

produits agricoles et d'établir des disciplines visant les autres aspects de la concurrence à l'exportation – comme les crédits à l'exportation, les entreprises commerciales d'État et l'aide alimentaire internationale – qui faussent les marchés agricoles mondiaux. L'Australie a été le premier Membre à mettre en œuvre cette décision. Les Membres sont également convenus de mener un dialogue constructif pour trouver une solution permanente concernant l'utilisation, par les pays en développement, de programmes de détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire. Bien que louables, les résultats de la dixième Conférence ministérielle n'étaient qu'une partie d'un programme plus vaste de réforme du commerce des produits agricoles.

3.22. Réduire progressivement et substantiellement le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges et les obstacles à l'accès aux marchés pour les produits agricoles demeure une priorité pour l'Australie dans le cadre de l'OMC. Dans l'optique de la douzième Conférence ministérielle, l'Australie et le Groupe de Cairns travaillent en vue de déterminer la voie à suivre pour mettre en œuvre une réforme significative du commerce des produits agricoles et d'élaborer une feuille de route solide pour les négociations. L'Australie travaillera de façon pragmatique en vue de poursuivre les négociations sur l'agriculture pour obtenir, à la douzième Conférence ministérielle et au-delà, des résultats significatifs qui profitent à tous les Membres.

3.1.9 Négociations relatives à l'Accord sur les biens environnementaux (ABE)

3.23. Pendant la période considérée, l'Australie a participé activement aux négociations relatives à l'Accord plurilatéral sur les biens environnementaux (ABE), y compris en tant que présidente de ces négociations. L'objectif de l'ABE est d'éliminer les droits consolidés dans le cadre de l'OMC pour de nombreux biens environnementaux. L'Australie considère que l'ABE est important pour promouvoir le commerce, l'adoption et la production de marchandises et de nouvelles technologies qui contribuent à la réalisation des objectifs environnementaux, y compris en ce qui concerne le changement climatique. L'ABE n'a pas été finalisé et les dernières négociations ont eu lieu en novembre et décembre 2016.

3.2 Accords de l'OMC (conclus ou auxquels l'Australie a accédé)

3.2.1 Accord sur la facilitation des échanges (AFE)

3.24. L'Australie est un fervent défenseur de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) et a été le septième Membre de l'OMC à le ratifier, ce qu'elle a fait en juin 2015. Elle a présenté des notifications relatives à son soutien pour le renforcement des capacités et a fait part de son expérience pratique concernant la mise en œuvre de l'Accord au Comité de la facilitation des échanges.

3.25. L'Australie aide aussi les pays en développement et les pays les moins avancés à mettre en œuvre l'AFE en soutenant un certain nombre de programmes mondiaux, y compris le Programme d'appui à la facilitation des échanges de la Banque mondiale, l'Alliance mondiale pour la facilitation des échanges et le Mécanisme de l'OMC pour l'Accord sur la facilitation des échanges.

3.2.2 Accord sur les marchés publics (AMP)

3.26. L'Australie est devenue la 48^{ème} Partie à l'AMP le 5 mai 2019. L'accession de l'Australie à l'AMP renforce le soutien du pays au système commercial multilatéral et l'importance des règles commerciales. Elle démontre les résultats significatifs que les exportateurs peuvent obtenir sur le plan commercial grâce au système multilatéral. L'Australie participera activement aux travaux menés par le Comité des marchés publics pour développer l'AMP et ainsi accroître l'ouverture des marchés publics mondiaux.

3.2.3 Accord sur les technologies de l'information (ATI-2)

3.27. L'Australie est devenue partie à l'Accord plurilatéral sur les technologies de l'information (ATI) élargi en 2016. Ce dernier sera intégralement mis en œuvre d'ici au 1^{er} juillet 2021. L'Australie continue de mettre en œuvre progressivement ses engagements tarifaires au titre de l'Accord. Cette réforme tarifaire de l'Australie contribue à l'efficacité, à la compétitivité et au développement technologique des industries australiennes qui ont accès aux chaînes de valeur mondiales et qui en assurent l'approvisionnement.

3.3 Différends dans le cadre de l'OMC

3.28. L'Australie voit le système de règlement des différends de l'OMC comme un mécanisme important pour promouvoir et défendre les intérêts commerciaux du pays, notamment parce qu'il donne à tous les Membres de l'Organisation l'assurance que les engagements et obligations énoncés dans l'Accord sur l'OMC seront respectés. Depuis 1995, l'Australie a été partie plaignante dans 9 affaires (dont 2 sont en cours), partie défenderesse dans 16 différends (dont 2 sont en cours) et tierce partie dans 109 différends.

3.3.1 Inde – Sucre (DS580)

3.29. Le 28 février 2019, l'Australie a annoncé qu'elle avait engagé une procédure formelle de règlement des différends dans le cadre de l'OMC concernant les subventions accordées par l'Inde pour le sucre. L'Australie a tenu des consultations avec l'Inde le 16 avril 2019. Le 15 août 2019, à la demande de l'Australie, l'Organe de règlement des différends de l'OMC a établi un groupe spécial chargé d'examiner la question.

3.3.2 Canada – Vin (DS537)

3.30. Le 12 janvier 2018, l'Australie a demandé l'ouverture de consultations avec le Canada au sujet d'une série de mesures qu'elle jugeait discriminatoires à l'égard de la vente de vins importés, ce qui était incompatible avec les obligations du Canada dans le cadre de l'OMC. L'Organe de règlement des différends de l'OMC a établi un groupe spécial le 26 septembre 2018. Le 7 mars 2019, à la demande de l'Australie, le Directeur général de l'OMC a arrêté la composition du groupe spécial chargé d'examiner le différend.

3.3.3 Papier pour copie A4 (DS529)

3.31. Le 1^{er} septembre 2017, l'Indonésie a demandé l'ouverture de consultations avec l'Australie au sujet des mesures antidumping imposées par cette dernière pour certaines importations de papier pour copie A4 en provenance d'Indonésie. Les consultations avec l'Indonésie ont eu lieu le 30 octobre 2017. L'Organe de règlement des différends de l'OMC a établi un groupe spécial le 27 avril 2018, dont la composition a été arrêtée le 12 juillet 2018.

3.3.4 Tabac (DS434, DS435, DS441, DS458 et DS467)

3.32. Le 28 juin 2018, le Groupe spécial de l'OMC a remis ses rapports finals dans les différends soumis à l'encontre de l'Australie par le Honduras, l'Indonésie, la République dominicaine et Cuba au sujet des mesures australiennes relatives à l'emballage neutre du tabac (la procédure connexe engagée par l'Ukraine a été suspendue le 30 mai 2016). Le Groupe spécial a formulé des constatations en faveur de l'Australie s'agissant de toutes les allégations. Le 27 août 2018, l'Organe de règlement des différends de l'OMC a adopté les rapports du Groupe spécial concernant les différends soumis par l'Indonésie et Cuba. Le Honduras et la République dominicaine ont fait appel des rapports du Groupe spécial (le 19 juillet 2018 et le 23 août 2018, respectivement). Les procédures d'appel sont en cours.

3.4 ALE bilatéraux et régionaux conclus pendant la période considérée

3.33. La part des échanges de l'Australie couverte par des ALE a augmenté pendant la période considérée jusqu'à dépasser les 70%. Le gouvernement s'est fixé pour objectif de porter cette part à 90% d'ici à 2022.

3.4.1 Accord de libre-échange Australie-Hong Kong (A-HKFTA)

3.34. Le 26 mars 2019, l'Australie et Hong Kong ont signé l'Accord de libre-échange Australie-Hong Kong (A-HKFTA) et l'accord d'investissement connexe.

3.35. Dans le cadre de l'A-HKFTA, l'Australie et Hong Kong consolideront juridiquement leurs droits de douane à zéro dès l'entrée en vigueur de l'Accord. Les parties ont pris des engagements très ambitieux concernant le commerce des services, y compris dans les domaines de l'éducation, des services financiers et des services juridiques et autres services professionnels. L'Accord contient des

engagements à l'échelle de l'économie qui garantissent la libre circulation des données à travers les frontières et interdisent les règles relatives à la localisation des données.

3.36. Le nouvel accord d'investissement signé parallèlement à l'ALE remplace un accord d'investissement de 1993. Il contient des règles visant à protéger les investissements substantiels dans les économies des parties contre les pratiques discriminatoires ou l'expropriation. Le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et État (ISDS), qui a été actualisé, tient compte de l'évolution récente de la politique d'investissement.

3.37. L'Australie suit actuellement ses processus internes d'élaboration des traités pour faire entrer l'A-HKFTA en vigueur.

3.4.2 Accord global de partenariat économique Indonésie-Australie (IA-CEPA)

3.38. Le 4 mars 2019, l'Australie et l'Indonésie ont signé l'Accord global de partenariat économique Indonésie-Australie (IA-CEPA). Les deux pays suivent actuellement leurs processus internes d'élaboration des traités pour faire entrer l'IA-CEPA en vigueur rapidement. L'Accord fait fond sur les engagements pris dans le cadre de l'accord de libre-échange existant entre l'Australie et l'Indonésie, à savoir l'Accord établissant la zone de libre-échange ASEAN-Australie-Nouvelle-Zélande (AANZFTA), qui couvre à la fois les marchandises, les services et l'investissement. L'IA-CEPA crée un cadre permettant à l'Australie et à l'Indonésie de libérer encore davantage le vaste potentiel de leurs relations économiques bilatérales en développant les partenariats entre les entreprises, les communautés et les individus.

3.39. À l'entrée en vigueur de l'Accord, l'Australie éliminera tous les droits de douane restants pour ses importations en provenance d'Indonésie. Plus de 99% des exportations australiennes de marchandises en valeur vers l'Indonésie seront admises en franchise de droits ou en vertu d'arrangements préférentiels nettement améliorés. L'IA-CEPA améliorera aussi les conditions pour les fournisseurs de services et le climat de l'investissement bilatéral. L'Accord prévoit un ensemble de mesures axées sur les compétences, y compris un échange réciproque de compétences, permettant aux personnes hautement qualifiées d'une partie d'acquérir une expérience de six mois sur le marché de l'autre partie. L'IA-CEPA établit un cadre pour la coopération en matière de commerce et d'investissement au moyen d'un programme de travail financé conjointement.

3.4.3 Accord du Pacifique pour le renforcement des relations économiques (PACER)-Plus

3.40. L'Accord du Pacifique pour le renforcement des relations économiques Plus (PACER-Plus) est un accord commercial régional axé sur le développement. Les négociations relatives au PACER-Plus ont commencé en 2009 et se sont achevées à Brisbane le 20 avril 2017. Le PACER-Plus a été ouvert à la signature le 14 juin 2017 et a été signé par l'Australie, les Îles Cook, les Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, la Nouvelle-Zélande, le Samoa, les Tonga, les Tuvalu et le Vanuatu. Le PACER-Plus entrera en vigueur 60 jours après que le huitième signataire à ratifier l'Accord aura informé le dépositaire aux Tonga qu'il a achevé ses processus internes. L'Australie a ratifié l'Accord.

3.4.4 Accord de libre-échange Pérou-Australie (PAFTA)

3.41. L'Accord de libre-échange Pérou-Australie (PAFTA) a été signé le 12 février 2018 à Canberra à l'issue de négociations lancées formellement le 24 mai 2017. Les deux pays suivent actuellement leurs processus internes d'élaboration des traités afin que le PAFTA puisse entrer en vigueur. Cet accord renforcera les relations économiques entre l'Australie et le Pérou, et avec l'Amérique latine en général, et encouragera l'établissement de normes et de règles de qualité élevée dans la région.

3.42. Le PAFTA créera des possibilités d'accès aux marchés immédiates pour les deux pays. Le Pérou éliminera les droits de douane pour 93,5% de ses lignes tarifaires à l'entrée en vigueur de l'Accord et supprimera, à terme, 99,4% de ses droits de douane. L'Australie éliminera les droits de douane pour 96% de ses lignes tarifaires à l'entrée en vigueur de l'Accord et supprimera 99,8% de ses droits de douane dans un délai de quatre ans. Le PAFTA créera aussi une plate-forme devant permettre une croissance significative du commerce des services et de l'investissement. Il répond aux défis commerciaux actuels dans des domaines tels que le commerce électronique, le soutien aux petites et moyennes entreprises et les droits de propriété intellectuelle.

3.5 ALE bilatéraux et régionaux en cours de négociation

3.5.1 Accord de libre-échange Australie-Union européenne (A-UEFTA)

3.43. L'Australie et l'Union européenne (UE) ont engagé des négociations en vue d'un accord de libre-échange le 18 juin 2018 et des progrès notables ont été faits depuis lors. L'Australie cherche à conclure avec l'UE un accord de libre-échange ambitieux et global qui reflète son attachement à l'ouverture des marchés, au libre-échange et au système commercial mondial fondé sur des règles.

3.5.2 Accord de partenariat économique régional global (RCEP)

3.44. Les dirigeants ont lancé les négociations relatives au RCEP le 20 novembre 2012 en marge du 7^{ème} Sommet de l'Asie de l'Est. Ces négociations impliquent les dix membres de l'ASEAN et les six pays ayant conclu des ALE avec l'ASEAN, à savoir l'Australie, la Chine, la Corée, l'Inde, le Japon et la Nouvelle-Zélande. En 2018, les 16 pays participants représentaient près de la moitié de la population mondiale et plus de 30% du PIB mondial. La même année, ils représentaient ensemble plus de 60% du commerce bilatéral de l'Australie³¹ et 17% des investissements bilatéraux du pays.³²

3.5.3 Accord de libre-échange avec l'Alliance du Pacifique

3.45. L'Australie a engagé des négociations avec l'Alliance pacifique (Chili, Colombie, Mexique et Pérou) le 30 juin 2017 à Cali (Colombie). Ces négociations se poursuivent, les cycles les plus récents ayant eu lieu à Santiago (Chili) en septembre 2019 et à Bogota (Colombie) les 28-30 octobre 2019. La conclusion d'un accord avec l'Alliance du Pacifique créera de nouvelles possibilités pour les exportateurs et les investisseurs australiens sur ces marchés solides et en expansion et contribuera à stimuler l'activité des entreprises de l'Alliance du Pacifique en Australie.

3.5.4 Accord global de coopération économique Australie-Inde (AI-CECA)

3.46. L'Australie et l'Inde ont engagé des négociations concernant l'Accord global de coopération économique Australie-Inde (IA-CECA) en mai 2011. Neuf cycles de négociations formelles ont eu lieu, le dernier s'étant tenu à New Delhi en septembre 2015.

3.5.5 Accord sur le commerce des services (ACS)

3.47. L'Accord sur le commerce des services (ACS) est un accord commercial portant uniquement sur les services qui a fait l'objet de négociations menées par un sous-groupe de Membres de l'OMC, dirigé conjointement par l'Australie, les États-Unis et l'Union européenne. Vingt-trois parties (50 économies représentant environ 70% du commerce mondial des services) ont participé aux négociations sur l'ACS.

3.48. Ces négociations visaient à établir une nouvelle norme internationale pour la libéralisation des services, dont s'inspireraient les futures négociations multilatérales. L'ACS a été conçu sur la base de l'Accord général de l'OMC sur le commerce des services (AGCS), tout en incorporant des règles plus ambitieuses issues des ALE des parties à l'ACS. Le cycle de négociations sur l'ACS le plus récent a eu lieu en décembre 2016.

3.6 ALE bilatéraux ou régionaux entrés en vigueur ou réexaminés pendant la période considérée

3.6.1 Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)

3.49. L'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) a été signé le 8 mars 2018 à Santiago (Chili) par les gouvernements de l'Australie, du Brunéi, du Canada, du Chili, du Japon, de la Malaisie, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, du Pérou, de Singapour et du Viet Nam. Le PTPGP est entré en vigueur pour l'Australie, le Canada, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et Singapour le 30 décembre 2018 et pour le Viet Nam le 14 janvier 2019. Il

³¹ Base de données STARS du DFAT et catalogue n° 5368.0.55.003 et données non publiées du Bureau australien des statistiques.

³² Catalogue n° 5352.0 du Bureau australien des statistiques, 2018.

entrera en vigueur pour le Brunéi, le Chili, la Malaisie et le Pérou 60 jours après que chaque pays aura achevé ses processus juridiques internes respectifs et en aura notifié la Nouvelle-Zélande, qui est le dépositaire du PTPGP.

3.50. Le PTPGP est l'un des accords commerciaux les plus complets et les plus ambitieux jamais conclus. Il conduira à l'élimination de plus de 98% des droits de douane entre les onze pays membres et établira des conditions juridiquement garanties et améliorées pour les exportations de services vers les marchés visés par le PTPGP. L'Accord offre à l'Australie un accès préférentiel aux marchés du Mexique, du Canada et du Pérou, sur la base de l'accès préférentiel aux marchés qu'elle avait déjà obtenu en vertu d'ALE existants avec le Japon, la Malaisie, le Chili, Singapour, le Viet Nam et le Brunéi.

3.6.2 Accord établissant la zone de libre-échange ASEAN-Australie-Nouvelle-Zélande (AANZFTA)

3.51. L'Accord établissant la zone de libre-échange ASEAN-Australie-Nouvelle-Zélande (AANZFTA) a été le premier ALE multipartite conclu par l'Australie. Les parties à l'Accord ont des économies et des systèmes politiques et économiques très divers. Cet accord a beaucoup contribué à l'intégration économique de l'Australie avec les économies de sa région. Plus de 96% des exportations australiennes vers les pays de l'ASEAN devraient bénéficier de la franchise de droits d'ici à 2020. Avant l'entrée en vigueur de l'AANZFTA, qui a eu lieu en 2010, 67% seulement de ces exportations en bénéficiaient.

3.52. L'AANZFTA contient un programme incorporé portant sur les marchandises, les services, l'investissement, la propriété intellectuelle, les normes, règlements techniques et procédures d'évaluation de la conformité, la concurrence, les mesures sanitaires et phytosanitaires et la coopération économique. L'Australie soutient activement les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique menées dans le cadre du Programme de soutien pour la coopération économique au titre de l'AANZFTA (AECSP).

3.53. Les parties à l'AANZFTA mettent en œuvre des recommandations visant à améliorer l'Accord, qui ont été formulées à la suite d'un réexamen général de ce dernier effectué en 2017 et approuvées par les ministres en 2018. La première série de négociations en vue de l'amélioration de l'Accord aura lieu en 2020. Les améliorations envisagées concerneront les règles d'origine, les procédures douanières (y compris la facilitation des échanges), les services, l'investissement, le commerce électronique, la concurrence et les marchés publics.

3.6.3 Accord de libre-échange Chine-Australie (ChAFTA)

3.54. L'Accord de libre-échange Chine-Australie (ChAFTA) est entré en vigueur le 20 décembre 2015. Il a contribué à la croissance du commerce et de l'investissement entre ces deux économies très complémentaires, la Chine ayant représenté un quart du commerce total de marchandises et de services de l'Australie en 2018. À l'entrée en vigueur du ChAFTA, plus de 85% des exportations australiennes de marchandises vers la Chine (en valeur) sont entrées en Chine en franchise de droits. Ce pourcentage est passé à 93% avec la cinquième série de réductions tarifaires en 2019 et passera, selon les estimations, à 97,9% en 2029, lorsque l'Accord sera intégralement mis en œuvre. En 2018, l'Australie a éliminé la totalité des droits de douane qui s'appliquaient encore aux marchandises chinoises.

3.55. S'agissant de l'examen des investissements chinois par la Commission australienne d'examen de l'investissement étranger (FIRB), un seuil de 1 154 millions d'AUD s'applique aux investissements réalisés par des entreprises privées, sauf dans les secteurs sensibles (à savoir la défense, les médias et les télécommunications), ainsi que pour les terres agricoles (15 millions d'AUD) et les entreprises agro-industrielles (58 millions de d'AUD). La FIRB continuera d'examiner tous les investissements réalisés par des entreprises publiques, quel que soit leur montant. L'Accord prévoit aussi un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et État pour renforcer la confiance des investisseurs.

3.56. Le ChAFTA contient un certain nombre de dispositions de réexamen, y compris un réexamen général de l'Accord et des réexamens des chapitres relatifs aux services et à l'investissement, ainsi que du mémorandum d'accord connexe sur la facilitation de l'investissement.

3.6.4 Accord de libre-échange entre la Corée et l'Australie (KAFTA)

3.57. L'Accord de libre-échange entre la Corée et l'Australie (KAFTA) est entré en vigueur le 12 décembre 2014. Le KAFTA est un accord global visant à une libéralisation substantielle des échanges de l'Australie avec la République de Corée, son troisième marché d'exportation et son quatrième partenaire commercial, tous échanges confondus. À ce jour, le KAFTA a permis six séries de réductions tarifaires, la plus récente ayant eu lieu le 1^{er} janvier 2019. La troisième réunion du Comité mixte du KAFTA s'est tenue le 15 février 2019. Le Comité a souligné la bonne mise en œuvre de l'intégration du commerce et de l'investissement entre les deux pays et a identifié la possibilité d'obtenir de nouveaux résultats pour les entreprises (y compris dans le domaine des services juridiques et en faisant en sorte que la Corée exerce un pouvoir discrétionnaire plutôt que d'appliquer automatiquement des mesures de sauvegarde visant la viande de bœuf).

3.6.5 Accord de partenariat économique entre le Japon et l'Australie (JAEPA)

3.58. L'Accord de partenariat économique entre le Japon et l'Australie (JAEPA) est entré en vigueur le 15 janvier 2015. Il couvre le commerce des marchandises et des services, l'investissement, la propriété intellectuelle, les marchés publics et la politique de la concurrence. À ce jour, le JAEPA a permis six séries de réductions tarifaires, la plus récente ayant eu lieu le 1^{er} avril 2019. La valeur des exportations totales de marchandises et de services vers le Japon a augmenté de 24,5% pour atteindre 58,8 milliards d'AUD en 2018. Le JAEPA reste très utilisé³³, les préférences tarifaires qu'il prévoit ayant bénéficié, en 2017, à 96% des exportations australiennes admissibles qui sont entrées au Japon et à 93% des importations australiennes admissibles en provenance du Japon. Le JAEPA contient un certain nombre de dispositions de réexamen et prévoit notamment un réexamen général de l'Accord en 2021, ainsi qu'un réexamen plus ciblé en 2020 portant sur divers produits agricoles prioritaires pour l'Australie, y compris la viande de bœuf, le blé, l'orge, le sucre et les principaux produits laitiers.³⁴

3.6.6 Accord de libre-échange entre Singapour et l'Australie (SAFTA)

3.59. L'Accord de libre-échange entre Singapour et l'Australie (SAFTA) est entré en vigueur le 28 juillet 2003. Il s'agit d'un accord global qui contient des engagements substantiels concernant les marchandises, les services et l'investissement entre ces deux pays. En plus de supprimer complètement les droits de douane, le SAFTA garantit des conditions d'accès libérales pour de nombreux fournisseurs de services et crée un environnement plus ouvert et plus prévisible pour l'activité des entreprises. Il prévoit un réexamen de l'Accord au niveau ministériel tous les deux ans, ou selon que les ministres le jugeront nécessaire.

3.60. Le SAFTA a été modifié en 2006, 2007 et 2011 et a fait l'objet de modifications substantielles en octobre 2016 (entrées en vigueur en décembre 2017). Les modifications de 2016 visaient à allonger la liste des services visés dans un certain nombre de secteurs, à moderniser le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et État, à relever le seuil établi par la FIRB et à rendre les règles d'origine plus faciles à appliquer.

3.7 Autres instances de coopération économique internationale

3.7.1 G-20

3.61. L'Australie est favorable à un G-20 fort et efficace. Les tensions commerciales continuent de mettre à l'épreuve la détermination collective du G-20. Dans ce contexte, l'Australie œuvre au sein du G-20 pour promouvoir l'importance de la libéralisation des échanges et de la coopération mondiale, en particulier dans le cadre de l'OMC.

³³ Site Web du DFAT, *Free Trade Agreement Utilisation Study*, rapport de PricewaterhouseCoopers, 2018: "<https://dfat.gov.au/about-us/publications/trade-investment/Documents/free-trade-agreement-utilisation-study-pwc-report.pdf>".

³⁴ Site Web du DFAT, *JAEPA review and implementation committees*: "<https://dfat.gov.au/trade/agreements/in-force/jaepa/review/Pages/jaepa-review-and-implementation-committees.aspx#upcoming>".

3.62. L'Australie considère que la déclaration faite au Sommet des dirigeants du G-20 en juin à Osaka est importante car elle affirme que le commerce et l'investissement internationaux sont des moteurs importants de la croissance, de la productivité, de l'innovation, de la création d'emplois et du développement. Les dirigeants du G-20 ont affirmé leur soutien à la réforme de l'OMC et sont convenus qu'une action était nécessaire concernant le fonctionnement du système de règlement des différends. Ils sont aussi convenus de travailler afin de garantir des conditions égales pour les entreprises et ont reconnu la complémentarité des accords de libre-échange bilatéraux et régionaux compatibles avec les règles de l'OMC.

3.63. La Déclaration ministérielle du G-20 sur le commerce et l'économie numérique a été faite à un moment particulièrement opportun et a envoyé un signal fort aux Membres de l'OMC qui négocient sur des questions relatives au commerce électronique et au commerce numérique.

3.7.2 Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC)

3.64. L'Australie demeure un fervent défenseur de l'APEC en tant que forum régional de premier plan pour promouvoir l'intégration économique et un environnement commercial libre et ouvert dans la région Asie-Pacifique. L'approche fondée sur le consensus suivie par l'APEC et la forte implication des parties prenantes font de ce forum un cadre utile pour soutenir le système commercial multilatéral fondé sur des règles.

3.65. Dans le cadre de l'APEC, l'Australie s'emploie à renforcer le soutien en faveur de l'ouverture des marchés et du système commercial multilatéral fondé sur des règles et à lutter contre le protectionnisme. Ses priorités sont les suivantes: promouvoir les possibilités offertes par l'économie numérique; mettre en œuvre des initiatives concrètes pour soutenir l'intégration régionale en vue de l'établissement d'une zone de libre-échange Asie-Pacifique (FTAAP); aider les économies en développement de l'APEC à mettre en œuvre des réformes structurelles qui favorisent la croissance économique; investir dans l'autonomisation économique des femmes; mettre en œuvre la Feuille de route de l'APEC sur la compétitivité des services; et contribuer à l'élaboration de la stratégie d'intégration économique régionale de l'APEC pour l'après-2020.

3.66. En 2018, l'Australie a annoncé qu'elle verserait 1,1 million d'AUD sur deux ans en faveur du programme de l'APEC pour le commerce numérique et l'économie numérique et 1,1 million d'AUD pour soutenir le développement économique des zones reculées de la région.

3.67. L'Australie participe également à l'initiative de l'APEC sur la confidentialité des données et, depuis le 23 novembre 2018, au Système de règles de confidentialité transfrontières de l'APEC. Ce système vise à promouvoir la confiance des milieux d'affaires et de la communauté dans les flux de renseignements transfrontières. Il est axé sur les entreprises qui élaborent des politiques appropriées en matière de confidentialité des données.

3.7.3 Sommet de l'Asie de l'Est (EAS)

3.68. Le Sommet de l'Asie de l'Est (EAS) est la principale instance de dialogue entre dirigeants de la région indo-pacifique sur les questions stratégiques, politiques et économiques présentant des intérêts communs et suscitant des préoccupations communes. Il joue un rôle dans le renforcement d'une intégration et d'une coopération économiques régionales inclusives, ce qui peut contribuer à promouvoir la paix dans la région, ainsi que la prospérité et la stabilité de cette dernière.

3.69. L'Australie soutient fermement le volet économique de l'EAS, auquel elle participe activement, et en particulier la Réunion des Ministres de l'économie (et du commerce) de l'EAS. Cette instance permet aux membres d'examiner l'évolution économique et la libéralisation des échanges aux niveaux régional et mondial, y compris le Partenariat économique régional global (RCEP), ainsi que les questions liées à l'OMC.

3.70. En outre, l'Australie collabore étroitement avec l'ASEAN pour soutenir ses efforts en matière de connectivité, y compris en appuyant le Plan directeur de l'ASEAN pour la connectivité à l'horizon 2025. Elle s'est félicité de l'adoption, en juin 2019, des Perspectives de l'ASEAN pour la région indo-pacifique et attend avec intérêt de poursuivre les travaux actuellement menés avec l'ASEAN dans les quatre domaines de coopération identifiés dans les Perspectives, parmi lesquels la connectivité et le resserrement des liens économiques.

3.7.4 Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

3.71. L'Australie salue le rôle de l'OCDE dans l'élaboration de la politique internationale en matière d'économie, de commerce et d'investissement. Elle accorde une priorité élevée au soutien des travaux de l'OCDE sur la politique commerciale internationale, y compris dans le cadre de l'OMC.

3.72. L'Australie continuera de travailler au sein du Comité des échanges pour soutenir l'analyse factuelle effectuée par l'OCDE, y compris au regard de l'indice de l'effet restrictif sur les échanges de services, qui fournit des renseignements sur les réglementations qui affectent le commerce des services. En 2018, l'OCDE a réalisé une étude approfondie de la compétitivité des services australiens et a formulé un certain nombre de recommandations utiles qui aideront à déterminer les moyens d'action du gouvernement australien pour améliorer la croissance et la compétitivité de l'économie (voir la section 2.4.5 pour plus de détails). L'Australie a également versé une contribution de 300 000 AUD en faveur de l'élargissement de l'indice de l'effet restrictif sur les échanges de services aux États membres de l'ASEAN dans les secteurs de la logistique, des télécommunications, de la construction et des services informatiques.

3.73. Par ailleurs, l'Australie est étroitement associée aux travaux actuellement menés par l'OCDE, avec le G-20, sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéficiaires, le but étant de parvenir à un consensus en matière de coopération entre les principales économies et de réduire les actions unilatérales. Un aspect essentiel de ces travaux est l'examen des difficultés fiscales engendrées par la numérisation de l'économie.

3.74. Les travaux de l'OCDE visant à mesurer les flux de données transfrontières et à analyser la transformation numérique de l'économie mondiale montrent que l'OCDE peut contribuer à éclairer les négociations menées à l'OMC – sur le commerce électronique et le commerce numérique en l'occurrence. L'Australie soutient fermement ces travaux.

3.8 Priorités thématiques en matière de politique commerciale

3.8.1 Commerce électronique/commerce numérique

3.75. Pendant la période considérée, l'Australie a été à l'avant-garde de l'élaboration de règles internationales sur le commerce électronique et le commerce numérique. Comme cela est indiqué à la section 2.4.8, le gouvernement australien a adopté une approche globale pour l'élaboration de stratégies de développement de l'économie numérique au niveau national et pour la mise en œuvre d'un programme sur le commerce numérique dans le cadre de la Stratégie cybernétique internationale de l'Australie, publiée en 2017.³⁵ Le chapitre de cette stratégie relatif au commerce numérique indique comment l'Australie entend contribuer à la création d'un environnement propice au commerce numérique et promouvoir les possibilités de commerce et d'investissement pour les biens et services numériques australiens.

3.76. L'Australie a inclus des chapitres sur le commerce électronique dans dix de ses onze ALE en vigueur. Son approche consiste à contrebalancer les dispositions qui visent à faciliter le commerce numérique avec des dispositions qui garantissent un environnement sûr pour ce type de commerce (par exemple des dispositions sur la protection des consommateurs, la sécurité, la confidentialité, etc.). Les ALE signés pendant la période considérée (comme le PTPGP et l'ALE Australie-Hong Kong) contiennent certaines des dispositions sur le commerce électronique les plus ambitieuses, y compris s'agissant des flux de données et des prescriptions en matière de localisation. Les ALE de l'Australie encouragent aussi la réduction des droits de douane visant les intrants technologiques pour les entreprises et les consommateurs, ainsi que l'établissement de règles favorables aux investissements dans les entreprises numériques. L'Australie négocie actuellement avec Singapour un accord sur l'économie numérique qui vise à couvrir un large éventail de nouveaux domaines de coopération bilatérale, y compris la facilitation du commerce numérique, la facturation électronique, les paiements électroniques, les technologies financières, l'identité numérique et l'intelligence artificielle. Cet accord approfondira les engagements des deux pays au titre de l'Accord de libre-échange entre Singapour et l'Australie.

³⁵ Site Web du DFAT, *Australia's International Cyber Engagement Strategy*, 2017: <https://dfat.gov.au/international-relations/themes/cyber-affairs/aices/index.html>.

3.77. En janvier 2019, l'Australie a dirigé le lancement des négociations sur le commerce électronique menées à l'OMC, qu'elle continue de présider (voir la section 3.1.4 pour plus de renseignements) dans le but d'établir de nouvelles règles mondiales dans ce domaine.

3.78. L'Australie poursuit également, dans le cadre de l'APEC, de l'ASEAN, du G-20 et de l'OCDE, des objectifs axés sur l'élaboration de règles et de normes en matière de commerce numérique. Par exemple, le pays est un fervent défenseur du Système de règles de confidentialité transfrontières de l'APEC.

3.79. L'industrie australienne a dit qu'elle souhaitait vivement que les négociations sur le commerce électronique conduisent à l'établissement de règles du XXI^e siècle pour faciliter les flux de données transfrontières, interdire la localisation forcée des données pour tous les secteurs de services et faciliter davantage les échanges tout en maintenant des mesures strictes de protection des consommateurs et de la vie privée.

3.8.2 Commerce et environnement

3.80. L'Australie soutient fermement le programme de l'OMC sur le commerce et l'environnement, y compris au sein du Comité du commerce et de l'environnement. Elle participe activement à ces travaux depuis l'institution de l'OMC et reconnaît les objectifs de cette dernière en matière d'environnement et de durabilité, conformément à l'*Accord de Marrakech (1994)*, à la *Décision ministérielle sur le commerce et l'environnement (1994)* et au mandat du Cycle de Doha.

3.81. L'Australie demeure un fervent défenseur des négociations plurilatérales relatives à l'Accord sur les biens environnementaux (ABE) (voir la section 3.1.9 pour plus de détails). Elle participe aussi activement aux négociations sur les subventions à la pêche menées à l'OMC (voir la section 3.1.3 pour plus de détails), car elle reconnaît que la réforme des subventions pourrait contribuer à améliorer la durabilité de la pêche de capture en mer dans le monde entier. Elle s'est également portée coauteur, avec le Canada, le Mexique et la Nouvelle-Zélande, d'une proposition visant à examiner l'accès aux marchés pour les services environnementaux, présentée au Conseil du commerce des services réuni en session extraordinaire.³⁶ Cette proposition reconnaît que la libéralisation des échanges peut contribuer à limiter les coûts liés à la réalisation d'objectifs environnementaux.

3.82. Par ailleurs, l'Australie continue de poursuivre des objectifs commerciaux et environnementaux dans le cadre des négociations relatives aux ALE. Quatre des ALE de l'Australie contiennent des chapitres spécifiques sur l'environnement, à savoir ceux conclus avec les États-Unis, le Chili et la Corée, ainsi que l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP). Le PTPGP contient des dispositions ambitieuses, y compris sur la biodiversité, la protection de la couche d'ozone, la pollution marine par les navires, les espèces exotiques envahissantes, la pêche de capture en mer et la transition vers une réduction des émissions. Tous les ALE de l'Australie contiennent des dispositions qui permettent aux gouvernements de poursuivre des objectifs légitimes de politique publique, y compris à des fins de protection de l'environnement.

3.8.3 Commerce et autonomisation économique des femmes

3.83. Pendant la période considérée, l'Australie s'est attachée à trouver des moyens concrets de promouvoir l'autonomisation économique des femmes en permettant à ces dernières de participer davantage au système commercial multilatéral fondé sur des règles et à l'économie internationale et en réduisant les obstacles à cette participation. Elle a soutenu l'adoption de la Déclaration de Buenos Aires sur les femmes et le commerce à la onzième Conférence ministérielle et prend des mesures pour lui donner effet. Elle continue d'intégrer l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation économique des femmes dans ses investissements au titre de l'Initiative Aide pour le commerce, dirigée par l'OMC.

3.84. Dans le cadre du PTPGP, l'Australie a réaffirmé l'importance de l'égalité hommes-femmes et d'un commerce inclusif, et est convenue de mener des activités de coopération pour promouvoir

³⁶ JOB/SERV/293.

l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans le domaine de l'emploi, ainsi que des activités destinées à favoriser l'autonomisation économique des femmes.

3.85. L'Australie participe activement à l'examen des questions relatives au commerce et à l'autonomisation économique des femmes au sein des principales instances économiques, y compris en appuyant les initiatives de l'APEC. Elle soutient fermement les efforts déployés par le Chili pour faire de l'autonomisation économique des femmes un thème de l'APEC en 2019, par le biais du Forum de l'APEC sur les femmes et l'économie et de la Feuille de route de Santiago sur les femmes et le commerce.

3.86. L'Australie finance aussi partiellement les travaux menés par la CNUCED avec neuf pays insulaires du Pacifique dans le cadre du PACER-Plus, qui visent à identifier les moyens par lesquels les dispositions du PACER-Plus relatives à la transparence pourraient atténuer les difficultés rencontrées par les femmes en tant que productrices et négociantes.

3.8.4 Propriété intellectuelle

3.87. Le cadre de la propriété intellectuelle de l'Australie continue d'être bien considéré au niveau international et occupe toujours une place élevée dans le classement international. Les principaux domaines d'activité en la matière sont les suivants: coopération multilatérale sous les auspices de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et de l'OMC; accords internationaux bilatéraux, plurilatéraux et multilatéraux; initiatives bilatérales et plurilatérales impliquant les organismes australiens de propriété intellectuelle et leurs homologues étrangers; et activités de renforcement des capacités visant à consolider les régimes de propriété intellectuelle dans les pays en développement partenaires.

3.88. L'Australie a continué de travailler avec d'autres Membres de l'OMC pour élaborer des règles régionales en matière de propriété intellectuelle qui soutiennent et développent les engagements pris dans le cadre de l'OMC. Cela s'est traduit par la conclusion et la ratification du PTPGP et par le lancement des négociations sur le RCEP. L'Australie soutient aussi activement les travaux de l'OMPI. Un fonctionnaire australien préside actuellement le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, un projet ambitieux de l'OMPI en matière de normalisation. En 2016, l'Australie a été l'un des 20 premiers pays à ratifier et à faire entrer en vigueur le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, conclu dans le cadre de l'OMPI.

3.89. Plusieurs faits nouveaux concernant la législation relative à la propriété intellectuelle sont intervenus depuis le dernier examen de la politique commerciale de l'Australie réalisé dans le cadre de l'OMC:

- La Loi de 2015 portant modification de la législation en matière de propriété intellectuelle a pris pleinement effet le 24 février 2017. Cette loi a mis en œuvre le Protocole portant amendement de l'Accord de l'OMC sur les ADPIC, permettant ainsi aux fabricants de médicaments australiens de fabriquer et d'exporter des produits pharmaceutiques brevetés vers des pays confrontés à des crises sanitaires.
- Par suite d'une enquête publique de la Commission de la productivité sur le régime australien de la propriété intellectuelle, plusieurs modifications ont été apportées par le biais de la Loi de 2018 portant modification de la législation en matière de propriété intellectuelle, y compris des précisions sur les importations parallèles au regard du droit d'auteur et des marques de fabrique ou de commerce, des changements concernant les variétés végétales essentiellement dérivées et une réduction de la période de radiation pour non-usage d'une marque de fabrique ou de commerce.
- Un certain nombre de modifications apportées à la Loi sur le droit d'auteur ont pris effet, leur objectif étant de lutter contre les infractions commises en ligne, de permettre l'accès des personnes handicapées aux contenus protégés par le droit d'auteur et d'étendre l'application du régime de la sphère de sécurité prévu par la Loi sur le droit d'auteur à un éventail plus large de fournisseurs de services.

- La Loi de 2018 modifiant la législation sur la sécurité nationale (espionnage et ingérence étrangère) a introduit de nouvelles sanctions en cas d'espionnage industriel.

3.8.5 Aide au développement liée au commerce (Aide pour le commerce)

3.90. L'Australie soutient fermement l'Initiative mondiale Aide pour le commerce depuis son lancement en 2005, et l'Aide pour le commerce reste une priorité du programme de développement de l'Australie.

3.91. En juin 2014, conformément aux Objectifs de développement durable, qui appellent à une augmentation du soutien au titre de l'Aide pour le commerce en faveur des pays les moins avancés (PMA), le gouvernement australien s'est fixé pour objectif d'accroître les investissements de l'Australie au titre de l'Aide pour le commerce de sorte qu'ils représentent 20% du budget total de l'aide d'ici à 2020. À cette date, l'Aide pour le commerce représentait environ 12,9% de ce budget. L'Australie a atteint son objectif en 2016/17 – avant la date fixée –, exercice au cours duquel l'Aide pour le commerce a représenté 23,3% (soit 941 millions d'AUD) du budget total.³⁷ L'objectif a de nouveau été atteint en 2018 et 2019.³⁸

3.92. La stratégie de l'Australie en matière d'investissements au titre de l'Aide pour le commerce, publiée en 2015, identifie huit domaines prioritaires, à savoir les suivants: politique commerciale et d'investissement et facilitation des échanges; chaînes de valeur mondiales; infrastructures; développement du secteur privé; autonomisation économique des femmes; développement des connaissances et des compétences; agriculture; et services.

3.93. L'Aide pour le commerce fournie par l'Australie est acheminée via des canaux multilatéraux, régionaux et bilatéraux. L'Aide pour le commerce multilatérale inclut le financement des principaux partenariats de l'OMC, y compris: le Cadre intégré renforcé; le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce; et le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges.

3.94. L'Australie est associée au Programme d'appui à la facilitation des échanges de la Banque mondiale et à l'Alliance mondiale pour la facilitation des échanges, le but étant d'aider les pays en développement à harmoniser leurs politiques et pratiques commerciales avec l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. Elle soutient également le Centre consultatif sur la législation de l'OMC afin d'aider les pays en développement et les PMA.

3.95. L'Australie a aussi établi des partenariats avec des organisations multilatérales pour contribuer à faire en sorte que les avantages du commerce soient inclusifs. Il s'agit notamment de partenariats avec le programme "Travailler mieux" de l'Organisation internationale du travail; le Consortium pour des livres accessibles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle; et le Programme de financement du commerce de la Banque asiatique de développement.

3.96. Au niveau régional, l'Australie fournit une Aide pour le commerce afin d'aider les pays en développement à maximiser les avantages des accords commerciaux régionaux. Cela comprend: un programme de soutien à la coopération économique de 26 millions d'AUD destiné à aider à la mise en œuvre de l'Accord établissant la zone de libre-échange ASEAN-Australie-Nouvelle-Zélande; et des programmes d'assistance axés sur la préparation et la mise en œuvre destinés à aider les pays insulaires du Pacifique à ratifier l'Accord du Pacifique pour le renforcement des relations économiques (PACER)-Plus et à se préparer à sa mise en œuvre.

3.9 Promotion du commerce et de l'investissement

3.97. Le gouvernement a mis au point un programme de diplomatie économique et commerciale qui guide la coopération entre Austrade et le Département des affaires étrangères et du commerce dans les domaines du commerce extérieur et de la promotion des investissements. Ce programme comporte cinq piliers: promouvoir l'investissement; éliminer les obstacles non tarifaires; soutenir et

³⁷ Site Web du DFAT, *Overview of Australia's aid for trade*: "<https://dfat.gov.au/aid/topics/development-issues/aid-for-trade/Pages/aid-for-trade.aspx>".

³⁸ Site Web du DFAT, *Australian Aid Budget Summary, 2019-20*: "<https://dfat.gov.au/about-us/corporate/portfolio-budget-statements/Documents/2019-20-australian-aid-budget-summary.pdf>".

faciliter l'activité commerciale; promouvoir le système mondial fondé sur des règles; et renforcer les liens en matière de science, de technologie et d'innovation.

3.98. L'un des principaux objectifs est d'attirer, de retenir et de développer l'investissement international en Australie et de renforcer la réputation internationale du pays en tant que source d'investissement étranger. Les cinq secteurs prioritaires pour l'investissement entrant sont l'agro-industrie et l'alimentation; les grandes infrastructures; les infrastructures touristiques; les ressources et l'énergie; et la fabrication, les services et les technologies de pointe. Le gouvernement fédéral et les gouvernements des États et des Territoires collaborent pour fixer des priorités en matière d'investissement, créer des possibilités d'investissement et identifier et éliminer les obstacles à l'investissement.

3.99. Le gouvernement met également en œuvre l'engagement inscrit dans le Livre blanc de 2017 sur la politique extérieure, qui vise à promouvoir le commerce et l'investissement, ainsi que les avantages de l'ouverture économique pour la communauté australienne. Le DFAT a collaboré avec les autres administrations publiques afin de garantir que des renseignements exacts sur les avantages du commerce et de l'investissement internationaux soient accessibles à un large éventail d'entreprises et de consommateurs australiens. Entre mars 2015 et mai 2019, le DFAT et Austrade ont organisé 123 séminaires d'information sur les ALE dans différentes parties de l'Australie, qui ont permis un dialogue avec plus de 5 500 représentants d'entreprises et d'autres communautés.

4 PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

4.1. La prospérité de l'Australie continuera de dépendre de la compétitivité de l'économie du pays et de la capacité de ce dernier d'exploiter les possibilités qui s'offrent au niveau mondial. C'est pourquoi l'Australie continuera de faire de l'ouverture et du soutien les principaux objectifs de sa politique commerciale. Les politiques commerciale et économique de l'Australie devront tenir compte de la nature changeante du commerce, qui s'explique par les progrès technologiques et l'évolution de la compétitivité relative des économies.

4.2. L'Australie continuera de tirer parti de la complémentarité qui existe entre son économie et celle de ses voisins. La croissance économique et l'urbanisation de l'Asie maintiendront la demande de minéraux et d'énergie, de produits agricoles et de services. L'Australie s'efforce également de renforcer les partenariats économiques avec ses partenaires commerciaux en Europe, en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Afrique.

4.3. L'Australie peut encore largement accroître l'utilisation de la science et de la technologie pour améliorer la productivité et tirer parti des nouvelles sources de croissance économique, y compris de sa participation à l'économie numérique. Le gouvernement australien se concentre sur l'assistance et l'investissement dans ce processus, y compris en encourageant la recherche-développement en tant que moteur essentiel de l'innovation dans le secteur privé.

4.4. L'Australie demeure un fervent défenseur d'une économie internationale ouverte et continuera de lutter contre le protectionnisme et de promouvoir et de défendre les règles commerciales internationales qui protègent contre les pratiques commerciales déloyales et qui contribuent à régler les différends. Selon elle, les tensions commerciales, les défis auxquels le système commercial fondé sur des règles est confronté et le scepticisme quant à l'intérêt du commerce international constituent des risques majeurs. Il est important de résoudre les tensions commerciales d'une manière qui ne compromette pas le système.

4.5. La réforme de l'OMC est un projet à long terme et un élément clé de la politique commerciale de l'Australie. Afin de rester pertinent, le corpus de règles de l'OMC doit être actualisé pour combler les lacunes et suivre le rythme des changements économiques et technologiques, y compris en utilisant de nouveaux modèles de négociation. Les accords de libre-échange continueront de compléter ces travaux. En outre, l'Australie travaillera dur pour assurer le fonctionnement du système de règlement des différends de l'OMC. En tant que nation de taille moyenne fortement tributaire de l'ouverture du commerce mondial, l'Australie continuera d'avoir tout intérêt à préserver et à renforcer le système commercial multilatéral fondé sur des règles, avec l'OMC en son centre.

BIBLIOGRAPHIE

Agence pour la transformation numérique, *Digital Transformation Strategy*:
<https://www.dta.gov.au/digital-transformation-strategy>.

Comité mixte permanent de la croissance du commerce et de l'investissement, *Trade and the Digital Economy*:
"[https://www.aph.gov.au/Parliamentary_Business/Committees/Joint/Joint_Standing_Committee_o
n_Trade_and_Investment_Growth/Tradeanddigitaleconomy/Report](https://www.aph.gov.au/Parliamentary_Business/Committees/Joint/Joint_Standing_Committee_on_Trade_and_Investment_Growth/Tradeanddigitaleconomy/Report)".

Deloitte Access Economics, *The Connected Continent II, 2015*:
"[https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/au/Documents/Economics/deloitte-au-economic
s-connected-continent-ii-2015-300315.pdf](https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/au/Documents/Economics/deloitte-au-economic-s-connected-continent-ii-2015-300315.pdf)".

Département de l'industrie, de l'innovation et de la science, *Australia's Tech Future*:
<https://www.industry.gov.au/data-and-publications/australias-tech-future>.

Département des affaires étrangères et du commerce, *Australia's International Cyber Engagement Strategy, 2017*: <https://dfat.gov.au/international-relations/themes/cyber-affairs/aices/index.html>.

Département des affaires étrangères et du commerce, *Free Trade Agreement Utilisation Study*, rapport de PricewaterhouseCoopers, 2018:
"[https://dfat.gov.au/about-us/publications/trade-investment/Documents/free-trade-agreement-uti
lisation-study-pwc-report.pdf](https://dfat.gov.au/about-us/publications/trade-investment/Documents/free-trade-agreement-utilisation-study-pwc-report.pdf)".

Département des affaires étrangères et du commerce, *Strategy for Australia's Aid for Trade Investments, 2015*:
"[https://dfat.gov.au/about-us/publications/Pages/strategy-for-australias-aid-for-trade-investments
.aspx](https://dfat.gov.au/about-us/publications/Pages/strategy-for-australias-aid-for-trade-investments.aspx)".

Gouvernement australien, *Foreign Policy White Paper, 2017*: <https://www.fpwhitepaper.gov.au>.

Publication de l'OCDE, *Australian Services Trade in the Global Economy, 2018*:
"[http://www.oecd.org/australia/australian-services-trade-in-the-global-economy-9789264303911-
en.htm](http://www.oecd.org/australia/australian-services-trade-in-the-global-economy-9789264303911-en.htm)".

Site Web du Département australien du Trésor, *Multilateral Convention to Implement Tax Treaty Related Measures to Prevent Base Erosion and Profit Shifting*:
<https://treasury.gov.au/tax-treaties/multilateral-instrument>.
